

## Déclaration CA jeudi 21 juin 2012 des personnels et élus parents FCPE

Depuis le mois de février nous, parents et personnels, n'avons eu de cesse d'alerter l'ensemble de la communauté éducative de l'extrême gravité de la situation du collège Albert Camus d'abord, mais également du sort fait au service public d'éducation.

Depuis cette date, dans un document officiel intitulé « préparation de la rentrée scolaire 2012 dans les collèges du Val de Marne », l'Inspection Académique a publié les informations suivantes : au collège Albert Camus, augmentation des effectifs (792 → 823) sans ouverture de classe supplémentaire (stabilité des 30 divisions) se traduisant par le passage de 8 classes de cinquièmes à 7 classes de quatrième.

Or, nous apprenons aujourd'hui de notre chef d'établissement que les prévisions seront largement dépassées : 842 élèves devraient être déjà scolarisés au collège au mois de septembre prochain. Cela représente une augmentation de 50 élèves par rapport à l'année passée sans moyens humains ni matériels supplémentaires.

Nous avons affirmé, affirmons et réaffirmons fermement que cette situation est objectivement inacceptable.

Nous, parents, personnels d'éducation, citoyens, constatons la paupérisation croissante d'une partie du public scolarisé au collège Albert Camus. Elle entraîne une hétérogénéité de plus en plus importante des élèves au sein des classes.

Face à cette hétérogénéité des niveaux scolaires, des solutions existent. Elles passent notamment par une pédagogie permettant une valorisation des élèves en difficulté sans pénaliser les plus avancés, ainsi que le recommandent les instructions officielles.

Mais en augmentant les effectifs par classe de 25 à 29 élèves, affirmer pouvoir mener de manière efficace ce type de pratiques pédagogiques relève du défi au bon sens.

Ne pas voir un lien entre inflation des effectifs et échec scolaire ne manifeste rien d'autre que de la cécité.

Que dire également des conditions de vie des collégiens en dehors des classes, à la demi-pension, dans la cour de récréation sinon qu'elles semblent confondre apprentissage du vivre ensemble et du vivre les uns sur les autres ?

Mais ce ne sont pas seulement les générations futures qui paieront le prix des logiques comptables menées à l'échelle nationale : les personnels de l'établissement également. Personnels de toutes les catégories : agents d'entretien et de demi-pension, assistants d'éducation et personnels de vie scolaire, infirmière, conseillère d'orientation, assistante sociale, enseignants, personnels de direction et de l'administration, payent et payeront l'augmentation constante des effectifs par une dégradation de leurs conditions de travail. Elle se caractérise par une intensification des rythmes et une pression face aux exigences individuelles, sociales et administratives de résultat. La souffrance, pour tous, est réelle !

Cette dégradation des conditions de travail de tous s'illustre par le projet de modification des horaires du collège qui n'est qu'une façon de gérer la pénurie et de faire porter le poids de l'augmentation des effectifs sur les élèves ou les personnels. Elles attisent les tensions et les divisions entre les catégories de personnels et les personnes au collège.

Cette division, nous la réfutons en portant une revendication claire : l'ouverture d'un nouveau collège est une nécessité absolue d'intérêt général.

Mais à court terme la diminution des effectifs prévus à la rentrée 2012 au collège est hélas devenue incontournable.

L'ouverture de classes supplémentaires, solution que ne semblent pas privilégier les autorités administratives, permettrait de maintenir des effectifs convenables dans tous les niveaux. Mais elle ne résoudrait pas le problème de la surpopulation du collège.

Cette déclaration constitue la suite logique de la mobilisation menée depuis le mois de février. Cependant, cette mobilisation a rencontré de nombreux obstacles disposés délicatement et adroitement sur notre route par nos autorités :

En répétant à plusieurs reprises que l'ouverture de la classe se ferait. On peut lire au compte rendu officiel du CA du 22 mars signé par le chef d'établissement : « A priori une classe supplémentaire ce qui monterait à 31 classes le nombre de classes au collège Albert Camus ».

En envoyant les équipes mobiles de sécurité du rectorat pour empêcher la tenue d'une assemblée générale avec les parents d'élèves. Nous profitons de l'occasion pour dénoncer ce grave dérapage sécuritaire et continuons d'affirmer qu'une milice n'a rien à faire dans un établissement scolaire. Des parents d'élèves, si !

En ne donnant pas suite à notre courrier encore affiché en salle des professeurs, annonçant un préavis de grève et une demande d'audience qui est aujourd'hui restée lettre morte.

En proposant au vote les tableaux de répartition de la DHG à la fin du mois de juin et en communiquant des documents caducs hors du délai légal.

Comment donc se prononcer et amender un tableau de répartition des moyens déjà remonté à l'administration, plus de trois mois après les ouvertures et les fermetures de postes (6 mars) et après la période des mutations. Impossible, non ?